

Réponses aux questions de l'ADPH :

1. Site Patrimonial Remarquable

Si vous êtes élu, engagerez-vous immédiatement les procédures administratives pour que la commune de Houlgate soit classée en « Site Patrimonial Remarquable » au plus vite et avant la fin de votre mandat ?

En effet, la protection du patrimoine de Houlgate n'est aujourd'hui assurée que par le Plan local d'urbanisme (PLU), alors que ses voisines, Cabourg, Villers sur Mer, Deauville, Trouville sur Mer, bénéficient d'un classement en « site patrimonial remarquable ». Ce statut donnerait enfin à Houlgate une image nationale et une protection pérenne de son environnement et de son patrimoine à l'heure où le Plan Local d'urbanisme en vigueur s'est fixé pour objectif de construire 366 nouveaux logements. Il permet en outre de bénéficier d'exonérations fiscales pour les travaux menés en faveur du patrimoine.

Oui, absolument, c'est bien prévu, comme nous l'avons exprimé de nombreuses fois. La création d'un SPR est un processus long et complexe, que nous avons lancé dès 2022, avec pour première étape indispensable la délimitation, en étroite collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France, du futur périmètre de ce SPR, délimitation que nous avons entérinée dans le nouveau PLU de 2025. Et nous avons prévu, dès 2026, si nous sommes réélus, de mettre en place ce SPR et notamment son règlement détaillé. Ce travail se fera là aussi en étroite concertation avec l'ABF, mais également avec l'ADPH si vous acceptez de collaborer avec nous.

2. Protection du patrimoine

Quels moyens mettrez-vous en place afin d'assurer le contrôle régulier des travaux (autorisés ou « sauvages ») qui sont effectués sur les bâtiments ?

La personne en charge de l'urbanisme a également dans sa mission de s'assurer du bon respect des règles du PLU, et de surveiller tous les travaux réalisés ainsi que les permis accordés. Pour cela, cette personne s'appuiera sur les services urbanisme de NCPA ainsi que sur la Police Municipale qui aura une compétence urbanisme et effectuera ses rondes également avec cet œil « urbanisme »

3. Environnement

a. En tant que commune de bord de mer, Houlgate est soumise au risque d'érosion du trait de côte. Comptez-vous prendre des mesures pour endiguer ce phénomène, et si oui, lesquelles ?

Des études ont été réalisées, et nous restons très vigilants sur ce sujet, même si, à ce jour, seuls des mouvements importants de sable sont notés et si le facteur de risque pour Houlgate est relativement faible en comparaison avec nos voisins. Et il est prévu que ces études soient poursuivies dans les années qui viennent (nb : les études réalisées en 2024 sont disponibles sur le site de la Mairie)

b. Un champ de 64 éoliennes de 179 mètres de haut espacées de 900 à 950 mètres est en construction à une dizaine de kilomètres au large de Courseulles-sur-Mer avec une mise en exploitation à horizon 2027.

Il est question qu'un autre champ de 92 à 116 éoliennes d'une hauteur totale de 298 à 370 mètres soit construit à 30 kilomètres de la côte normande avec une mise en exploitation à horizon 2032/2033.

Quelles mesures annuelles prendrez-vous pour tenir informés les houlgatais de l'évolution de ce champ d'éoliennes situé au large de Courseulles-sur-Mer, sachant par exemple que celui-ci ayant fait l'objet d'un avis défavorable du

CNPN, le préfet a été de nouveau saisi et a rendu un arrêté dérogatoire le 28 février 2024 et vous mobiliserez-vous dans le cadre de la construction du second champ d'éoliennes ?

Les décisions dans ce domaine se prennent au niveau National et en partie au niveau Régional, et il n'est pas facile de faire entendre la voix de Houlgate, même si nous avons d'excellentes relations à la Préfecture, à la Région, et au Département, d'autant plus que nous ne sommes informés qu'une fois certains très grands arbitrages nationaux de principe effectués. Mais il est clair que, si un champ d'éoliennes venait à être envisagé avec un impact direct sur notre paysage, notre plage, et nos couchers de soleil, nous nous y opposerions de toutes nos forces à tous les niveaux possibles, pour faire respecter notre environnement.

c. Les facteurs de pollution liés aux anciennes décharges de Houlgate seront-ils identifiés et contrôlés ?

Les anciens sites incriminés ont été identifiés et répertoriés, et, comme vous avez pu le voir en lisant notre PLU, ils ont été indiqués. Il convient toutefois de noter que, malheureusement, dans plusieurs cas, des constructions y ont été réalisées depuis plus de 30 ans. Nous agissons là où c'est encore possible aujourd'hui.

4. Les « paysages » dans la ville :

a. *Quelles mesures prendrez-vous pour que les constructions à venir autorisées par le PLU respectent l'esprit des constructions du centre-ville ?*

Toute nouvelle construction doit respecter l'esprit qui a présidé au développement de Houlgate depuis sa création, avec ce merveilleux patrimoine Belle Epoque dont nous bénéficions et qui est labellisé. C'est bien ce qui nous a guidés dans l'élaboration du nouveau PLU ces 4 dernières années, comme vous avez pu le constater en lisant attentivement notre PLU, et, contrairement aux craintes exprimées par certains, il est bien prévu que les hauteurs restent bien très limitées et strictement encadrées, afin de respecter l'âme de Houlgate. Nous serons particulièrement vigilants dans nos contrôles (cf point 2 ci-dessus) afin de pouvoir intervenir très rapidement si nécessaire.

b. *Quelles mesures prendrez-vous pour préserver les cônes de vue fixés dans le Plan local d'urbanisme ?*

voir le point 2 ci-dessus. Ces Cônes de Vue représentent un élément nouveau que nous avons voulu introduire dans notre PLU afin de conserver cette qualité environnementale dont nous bénéficions, et nous serons vigilants à faire respecter ce point.

c. *Comment préserverez-vous le site collinaire exceptionnel de Houlgate, alors qu'un casino doit y être implanté ?*

Le futur bâtiment des Jeux ne sera pas implanté en haut de la colline et ne sera que très peu visible : le terrain est en continuité de l'urbanisation et le futur bâtiment sera pleinement intégré dans le flanc de la colline pour ne pas être visible depuis le cimetière et pour rester très discret dans l'ensemble du paysage. A noter en revanche qu'une grande terrasse promenade sera aménagée, à partir de laquelle tous les Houlgatais pourront bénéficier d'une vue exceptionnelle sur ce site collinaire de Houlgate, qu'ils pourront également bénéficier du verger-promenade, et que tout cela sera accessible depuis le centre de Houlgate à pied ou à vélo via une voie séparée sécurisée.

d. *Quel programme proposez-vous pour la replantation des nombreux arbres qui ont été supprimés en plusieurs endroits de la ville ?*

Cette question est très large, et nous pourrions en parler prochainement, car c'est un enjeu important pour l'avenir de notre environnement. A noter que certains arbres

ont été supprimés car ils étaient devenus dangereux, et il n'est pas toujours possible de replanter au même endroit. A noter également que certains arbres sont également indispensables pour la tenue de certains terrains. A noter enfin qu'il y a eu de nombreuses plantations d'arbres (pex autour de l'école), et qu'il en est prévu autour du futur bâtiment des jeux. Par ailleurs, nous avons introduit dans notre nouveau PLU de 2025 une nouveauté pour mieux répondre à nos priorités environnementales : la notion de flore maritime et de flore bocagère

e. Quelles mesures prendrez-vous pour protéger les arbres classés comme remarquables au Plan local d'urbanisme ?

Il y a une déclaration avec accord obligatoire préalable, pour tout abattage d'arbres répertoriés ainsi que les espaces boisés et classés. Cf le point 2 ci-dessus pour les mesures de contrôle dans ce domaine

f. Quelles sont les échéances prévues pour enterrer les réseaux filaires ?

Il s'agit d'un travail énorme, réalisé par plans pluriannuels en collaboration avec le SDEC, et une délibération en ce sens avait été prise au début de notre mandat fin 2020. Les travaux sont à réaliser par tranches, et nous nous sommes donnés un budget annuel pour réaliser 1 à 2 rues par an, l'enveloppe étant de 100 à 150 000 Euros par an. Les délibérations sont prises au fur et à mesure en Conseil Municipal, en fonction des priorités ou des contraintes (y compris notamment les travaux d'assainissement). La Rue des Bains à son extrémité Ouest, ainsi que plusieurs rues du Centre-Ville ont été réalisées lors de la mandature qui s'achève, les opérations 2026-2027 ont été définies et sont en cours, et nous prévoyons bien évidemment de définir un nouveau plan pluriannuel d'enfouissement pendant le prochain mandat.

g. Prévoyez-vous d'augmenter la surface des zones naturelles au sein de la commune et en conséquence de classer certaines parcelles constructibles aujourd'hui en zone naturelle ?

Le nouveau PLU vient d'être entériné, et les informations sont accessibles à tous : vous aurez noté avec intérêt que 2,5 Ha de zone constructible du précédent PLU ont été supprimés, et que nous disposons désormais d'environ 8 Ha de zone naturelle en plein centre ville, que nous aimerions, dès que les nouvelles recettes attendues du fait du déplacement des Jeux seront là, pouvoir aménager en espace Naturel Sensible ou équivalent, pour la plus grande satisfaction de tous les Houlgatais.

5. La plage

a. Quelle est votre position sur la prolongation à proximité de la côte de l'exploitation du site dit « Machu » d'immersion des boues et sédiments de dragage du port de Rouen par clapage, sachant que l'autorisation donnée en 2017 l'a été pour dix ans et devrait faire l'objet d'une demande de renouvellement ?

Haropa Port a obtenu l'autorisation de « claper » ses sédiments de dragage sur ce site après avoir prouvé l'absence totale d'influence de ces clapages sur les côtes du Calvados. Depuis plus de 8 ans, un suivi régulier et très rigoureux est assuré et permet de confirmer cela dans la réalité des faits. Il faut savoir que cette activité portuaire à Rouen est très bénéfique pour toute la Région Normandie. Si, à l'avenir, le moindre élément de risque pour nos plages venait à apparaître, nous nous y opposerions aussitôt avec la plus grande fermeté à tous les niveaux.

b. Quelles mesures prendrez-vous pour diminuer le nombre de jours d'interdiction de baignade et de pêche chaque année ?

Ce sujet est lié au profil de vulnérabilité de toute la zone de l'estuaire de la Dives et des différents rejets que nous traquons en permanence, conjointement avec le service Assainissement de NCPA. C'est pour éviter les débordements en cas de forts abats d'eau que l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle est devenue la norme, et que nous introduisons des jardins de pluie à chaque occasion de réfection de rue. Nous avons fortement œuvré en ce sens tout au long de ces 6 dernières années, et nous avons déjà obtenu une amélioration sensible des résultats. Nous poursuivrons ce travail avec la même intensité dans la mandature qui vient.

c. Prévoyez-vous de restreindre la durée des expositions de photos sur la plage, d'aujourd'hui quatre mois pendant l'été, afin de permettre l'accès visuel au littoral et ainsi retrouver une vue libre vers la mer, l'exposition pouvant alors être déplacée au sein de la commune ?

Nous travaillons en étroite collaboration avec l'association qui organise cette manifestation ainsi qu'avec le service Animations de la ville : à ce jour, cette manifestation rencontre chaque année un succès grandissant, avec un écho au niveau national et même international. Nous avons adapté les implantations des premières années pour tenir compte de la remarque que vous soulignez, notamment en utilisant les plots anti-béliers des rues de descente vers la plage et en diminuant le nombre de sites de photos sur la plage même, mais nous n'avons pas prévu a priori de revoir davantage ce concept

6. Les aménagements et équipements publics :

a. Quelles sont vos intentions concernant la rénovation de l'établissement de bains ?

Avec l'augmentation des recettes générées par le déplacement des Jeux, nous souhaitons pouvoir remettre tout l'ensemble de la Terrasse du Casino, de l'Etablissement de Bains, et de la Piscine, en état et même « en beauté », permettant ainsi de dynamiser et de développer l'attractivité de cette partie essentielle de Houlgate, comme c'était le cas à la Belle Epoque.

b. Prévoyez-vous de revoir la fréquence et les modalités du ramassage des ordures très insatisfaisantes pendant les périodes de haute saison ?

Le ramassage des Ordures Ménagères est une compétence NCPA, et il y a actuellement une refonte complète des circuits, fréquences, et modes de collecte. Nous travaillons très étroitement avec NCPA sur ce sujet. Et nous défendons, notamment avec Cabourg, le caractère particulier de nos stations balnéaires.

7. Vie quotidienne :

a. Prévoyez-vous de prendre des mesures afin de permettre le maintien d'un distributeur de billets autre que celui situé à la poste ?

Nous n'avons malheureusement appris le retrait du distributeur SG de la rue des Bains que quelques jours avant sa disparition. Depuis, nous travaillons avec différents partenaires potentiels pour remplacer ce distributeur d'urgence (et nous avons déjà des propositions), en tout état de cause avant la saison touristique.

b. Quelles mesures prévoyez-vous de prendre pour que les commerces traditionnels, tout particulièrement de bouche, puissent se maintenir à Houlgate ?

En effet ce sujet de Commerces de bouche est quelque chose que nous souhaitons traiter, tout en sachant que, lorsqu'un commerçant prend sa retraite ou disparaît, il n'est pas simple de trouver des remplaçants. Nous sommes très proactifs dans ce domaine, comme par exemple pour qu'une laverie puisse rouvrir rue de l'Eglise en Avril prochain. Nous rappelons que, dans le PLU, les commerces ne peuvent pas être transformés en habitations.

c. La maison de santé dont les travaux ont débuté, devrait être livrée début 2027. Prévoyez-vous de privilégier certaines spécialités médicales qui pour l'instant manquent à Houlgate ?

Notre priorité est d'une part de conserver les professionnels de santé déjà implantés à Houlgate, et d'autre part d'accueillir un 2ème Médecin généraliste (nous recherchons un 3e médecin généraliste pour 2027) et un cabinet de dentistes. 1 dentiste et 1 stomatologiste sont fortement intéressés à venir s'installer dans notre nouveau Cabinet médical courant 2027, et nous sommes en train de finaliser nos accords en ce sens.

8. Mode de gouvernance :

a. Prenez-vous l'engagement de mener régulièrement avec la population et les associations un dialogue et une concertation sur les projets et les décisions de la ville, notamment dans les domaines de l'environnement, des projets urbains, des équipements et du patrimoine, par exemple sous la forme d'un référendum local ?

Oui, bien évidemment, comme nous l'avons toujours fait ces 6 dernières années, nous ferons des réunions publiques très régulièrement pour y présenter l'avancement des projets et/ou de nos réflexions, et recueillir les suggestions ou avis des Houlgatais. De même avec toute association représentative de l'intérêt général et ouverte au dialogue : nous serions en particulier très heureux que l'ADPH nous invite, comme c'était toujours le cas jusqu'à il y a 2 ou 3 ans, à venir dialoguer avec vos membres à l'issue de votre AG de tout début Août.

b. Prenez-vous également l'engagement d'accorder un rendez-vous lorsque les administrés en feront la demande écrite ?

Bien évidemment, nous sommes depuis 2020 à disposition de tous ! Nous sommes surpris que vous posiez cette question : c'est ce que nous avons toujours fait depuis 2020, la porte du Maire ou de ses Adjoints ou Conseillers, est toujours ouverte, y compris les samedis ou dimanches si nécessaire, comme nous avons eu l'occasion de le faire avec l'ADPH à plusieurs occasions.